

ACTUALITES

REUNIONS D'INFORMATION - CAMPAGNE CNDS 2015

Dans le cadre du lancement de la campagne CNDS 2015, la DDCS et le CDOS organisent des réunions d'information pour vous présenter les **orientations et les objectifs** de l'appel à projet 2015.

Destinataires	Dates	Lieux	Horaires
Comités départementaux	Mardi 27 janvier 2015	Amphithéâtre du CREPS Dijon Bâtiment NOTOS - 15 rue P. de Coubertin DIJON	De 18h30 à 20h30
Clubs	Jeudi 29 janvier 2015	Amphithéâtre du CREPS Dijon Bâtiment NOTOS - 15 rue P. de Coubertin DIJON	De 18h30 à 20h30
	Mardi 3 février 2015	Salle de l'Orangerie - Parking de l'Orangerie IS-SUR-TILLE	De 18h30 à 20h30
	Jeudi 5 février 2015	Salle n°1 - 1 route de Châtillon MONTBARD	De 18h30 à 20h30
	Mardi 10 février 2015	Salle événementielle - Jardin de l'Hôtel de ville (Derrière la Mairie) - Place d'Armes AUXONNE	De 18h30 à 20h30
	Jeudi 12 février 2015	Salle 406 - Salle Polyvalente Espace Jean-Claude Patriarche POUILLY-EN-AUXOIS	De 18h30 à 20h30
	Mardi 17 février 2015	Salle des conférences - Mairie Place de la résistance CHATILLON-SUR-SEINE	De 18h30 à 20h30

TROPHEES PERFORMANCE 2014

Le **Conseil Général de la Côte-d'Or** et l'**Union des Journalistes de Sport en France** (section Bourgogne) organisent les Trophées Performance 2014 **lundi 19 janvier 2015 à 19h - salle d'honneur H. Berger, rue Joseph Tissot à DIJON.**

Inscription : <http://goo.gl/forms/Grl5aDEsBv>

FINANCES

PROGRAMME SPORT SANTE EN MILIEU RURAL

La **Fondation de France** lance un nouvel appel à projets destiné à **soutenir des actions qui permettent d'attirer ou de ramener des publics qui sont éloignés de la pratique sportive en raison des contraintes propres au milieu rural et ce dans une logique de prévention santé.** Ces actions devront se dérouler en milieu rural et concerner les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge. [En savoir plus](#)

[Télécharger l'appel à projet](#)

[Télécharger le dossier de subvention](#)

Date limite de réception des dossiers : **20 février 2015**

EMPLOI

PASSAGE DU DIF OU CPF

Les employeurs doivent impérativement **informer, par écrit, avant le 31/01/2015, chaque salarié de son nombre d'heures DIF (Droit Individuel à la Formation) disponibles au 31/12/2014.**

La loi du 5 mars relative à la formation professionnelle fait en effet disparaître le droit individuel à la formation (DIF) à compter du 31/12/2014, mais les heures acquises ne sont pas perdues. A partir du 1er janvier 2015, le **compte personnel de formation (CPF)** remplace le DIF. Les heures DIF acquises et non utilisées au 31/12/2014 pourront être utilisées pendant 6 ans dans le cadre du CPF. [En savoir plus](#)

TABLEAU RECAPITULATIF DES SALAIRES 2014

Comme chaque année, l'établissement de votre tableau récapitulatif (TR) vous permet de corriger, le cas échéant, vos déclarations trimestrielles ou mensuelles.

Votre TR annuel 2014 doit être transmis obligatoirement en version dématérialisée. Vous avez jusqu'au **2 février 2015 à 12h.** [En savoir plus](#)